



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 204-16 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 24 janvier, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a déposé un projet de règlement modifiant le règlement 204-16 intitulé « *RÈGLEMENT NUMÉRO 259-22 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX* ».

Le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le domaine municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux élus-es municipaux qui sont prévus dans les lois et les autres règlements applicables.

Ainsi, le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans les lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité, les élus-es municipaux et, de façon plus générale, le domaine municipal.

2. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 4 FÉVRIER 2022


July Bédard, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 7 février 2022 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 4 février 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


July Bédard, directrice générale et
greffière-trésorière